



#COMPTE-RENDU

CSAM DU 17 OCTOBRE

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le ministre,

Vous nous présentez aujourd'hui un projet de loi de finances en cohérence avec les politiques menées depuis 2017 : baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés, au détriment des ménages les plus modestes, des collectivités locales et des services publics en général.

Le budget de l'Etat en euro constants va baisser et ne représentera plus qu'un peu plus de 11% du PIB (contre 14% en 2000), de plus, les dépenses militaires sont programmées en fortes augmentation ce qui va grever d'autant le financement des services publics dont la population a un besoin criant. La CGT est attachée à la paix, on ne prépare pas la paix en se surarmant.

Il est à noter que ce budget s'inscrit dans une trajectoire d'austérité confirmée par la loi de programmation des finances publiques adoptée sans vote à l'assemblée.

S'agissant du traitement des fonctionnaires, la valeur du point n'a augmenté que de 5% depuis janvier 2022, quand l'indice des prix à la consommation augmentait de 10%.

Nous renouvelons notre demande d'une revalorisation automatique des salaires des contractuels du ministère lorsque le point d'indice des collègues titulaires est revalorisé.

Des négociations doivent s'ouvrir au niveau ministériel sur la rémunération.

Notre ministère va encore perdre des emplois l'année prochaine, même si le rythme de suppression est ralenti par rapport aux dernières années, alors qu'il nous faudrait un plan pluriannuel de création d'emplois pour répondre aux besoins. Il y a une corrélation entre les pertes d'emplois et les difficultés liées aux réformes, on peut citer deux exemples parmi tant d'autres : la situation catastrophique dans les services des finances publiques dans le cadre de la mise en œuvre de GMBI, ou à l'INPI qui doit assurer la mission de guichet unique des entreprises.

S'agissant de la négociation sur la protection sociale complémentaire nous rappelons l'importance du couplage santé/ prévoyance ainsi que de l'intégration des retraités dans le nouveau dispositif.

Les réformes et restructurations se poursuivent sans bilan ni évaluation.

La CGT vous demande une évaluation des transferts des missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP avant la poursuite des transferts ; nous avons une durée d'exercice permettant de tirer de premiers enseignements sur l'efficacité de cette réforme et les conséquences pour les personnels chargés de sa mise en œuvre.

S'agissant de l'administration des douanes nous vous alertons sur l'émoi et la colère suscités par les conclusions d'un rapport à charge de l'IGF sur le réseau comptable douanier ; rapport rendu public au mois de septembre.

Notre ministère a ouvert trois négociations : protection sociale complémentaire, égalité femme/homme, handicap.

Sans entrer dans le détail des négociations aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir connaissance du montant de l'enveloppe mobilisée pour la mise en œuvre des mesures qui seraient prévues dans les accords. C'est un enjeu de transparence et de confiance nécessaire pour la bonne marche de négociations en outre sans moyens budgétaire, nous en resterons une nouvelle fois à des mesures d'affichage et de communication.

Enfin nous avons rappelé dans cette actualité troublée, le combat de la CGT pour la paix et le désarmement, cela partout dans le monde et pour tous les peuples et cela contrairement aux orientations budgétaires contenues dans le PLF 2014 qui prévoit une hausse extrêmement importante du budget militaire.

#INTERVENTION DU MINISTRE CAZENAVE

Le ministre est revenu sur le contexte et rappelé que la sécurité des agents est une priorité.

Le PLF 2024 a un objectif de passer sous les 3% de déficit en 2027.

Le schéma d'emplois est stable en 2024 au ministère et une pause sur les suppressions d'emplois sera faite en 2025.

Les locaux seront adaptés aux nouveaux modes de travail et à l'environnement.

Il y a une augmentation du pouvoir d'achat par les mesures Fonction publiques prévues en 2023, par les mesures ministérielles à hauteur de 7 millions.

Le budget d'action sociale est sanctuarisé à hauteur de 125 millions (124 millions en 2023) dont 17 millions pour la politique de santé sécurité au travail.

Le fond d'accompagnement au télétravail est de 3 millions ; la sécurisation des services 16 millions.

La protection sociale complémentaire est une brique majeure de la politique d'action sociale, le but est dès 2025 que la couverture prévoyance soit obligatoire en même temps que la santé. L'enjeu est d'assurer la poursuite de la prévoyance.

Le ministre est favorable au couplage santé/prévoyance en matière de protection sociale complémentaire.

En 2024-2025 sera mis en œuvre un nouveau plan de qualification discuté au niveau directionnel.

La portabilité de l'IMT sera assurée par un amendement au projet de loi de finances.

La qualité de vie au travail comprends les différents accords et plans ministériels (télétravail, handicap, égalité, attractivité...).

Il souhaite engager des échanges sur l'aménagement des espaces de travail en s'appuyant sur l'expertise ergonomique du ministère ; ainsi que sur un état des lieux sur l'IA en s'appuyant sur des laboratoires de recherches publics (1er GT le 15 novembre).

Pour la CGT, la démocratie doit s'exprimer tout le temps et partout ! Si nous nous félicitons que des négociations aient lieu dans différentes directions sur les questions des rémunérations et des promotions, nous regrettons qu'il n'en soit pas de même au niveau ministériel. Pour nous les sujets de négociations doivent se décliner à chaque échelon, fonction publique, ministériel, et directionnel afin à chaque niveau pouvoir améliorer les dispositifs en fonction des spécificités de chaque périmètre.

Pour la CGT, l'aménagement du poste de travail ne doit pas se limiter à une présentation de situations idylliques qui seraient des sortes de « maisons témoins » où toutes les conditions et les moyens sont réunis pour que tout fonctionne bien, les réalités au travail sont divers, tout comme le contenu des missions, ou encore les aspirations des salariés. Il convient donc de mener un travail de fond sur le sujet et d'avoir de véritables échanges contradictoires avec les personnels concernés et leurs représentants.

La DGDDI nous a précisé que la « border force » est pilotée par le ministère de l'intérieur ; ce n'est pas une force mobile mais cela renforce le rôle de garde frontière avec une augmentation des effectifs. S'agissant du réseau comptable de la DGDDI, le rapport cité est discuté en GT pour une mise en place dans deux ans. La DG va travailler avec les OS à une nouvelle organisation et à de nouveaux outils. Pour les JO 2024 la mobilisation de la douane va au-delà d'un redéploiement qui serait insuffisant, ce qu'on demande à la DGDDI va au-delà de ce qu'elle peut faire en interne.

La CGT combattra les dérives dans la doctrine d'emploi, nos collègues douaniers ne doivent pas faire de maintien de l'ordre, même à titre exceptionnel.

Projet de décret en Conseil d'Etat portant déconcentration des actes de gestion pour les agents DGFIP (pour avis)

Texte issu de la charte de déconcentration de 2015, sont exclues de ce texte la nomination et la cessation de fonction.

Trois points sont déconcentrés : les sanctions du premiers groupe, l'affectation locale et les recrutement en cdd. La DG sera attentive à l'égalité de traitement disciplinaire, la CAP est nationale ce qui garanti un regard national ; de même le recrutement des contractuels sera piloté par l'administration centrale avec un contrat type.

La CGT est opposée à cette déconcentration qui va augmenter arbitraire et discriminations et qui va à l'encontre du mouvement de concentration de la défense des agents suite à la réforme des cap.

VOTES : Solidaires, CGT, CFTD-CFTC, FO : Contre
UNSA-CGC : Abstention.

Impact sur les MEF de l'organisation des jeux olympiques (pour information)

La cartographie des périmètres n'est pas connue, il y aura de grandes tensions sur les transports, les douaniers seront particulièrement mobilisés. L'organisation du temps de travail a été revue en interministériel : 10 jours de congés supplémentaires peuvent être reportés et 10 jours supplémentaires déposés sur le CET.

Pour la CGT les informations sont très incomplètes, le périmètre des missions douanières doivent être respectées. La mission douanière dans le cadre des JO c'est la lutte contre les fraudes, la contre-façon et contre le dopage.

Nous devons savoir à 9 mois de l'échéance combien d'agents seront concernés où et pour combien de temps ; il faut recenser les besoins en terme de logement, garde d'enfant (ce sera pendant les vacances scolaires) etc...

Quelles réponses concrètes pour la scolarité des collègues, les affectations, les mobilités ? Il faut anticiper le télétravail ou l'utilisation d'ASA pour les collègues empêchés d'aller travailler et ne pouvant télétravailler.

Il est inacceptable qu'il n'y ait pas de compensation financière pour les collègues mobilisés et demandons donc la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle.

Bercy répond qu'il faudra traiter tous ces sujets ! La DGDDI assure que les collègues ne feront pas de maintien de l'ordre. La DGCCRF impactée elle aussi va faire appel à des emplois temporaires, le service Réponse Conso est renforcé.

La CGT a demandé des échanges rapides où doivent être apportées des réponses.

Montreuil, le 18 Octobre 2023.